

Arrêté n° CDG.23.354

**ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'ADMISSION A L'EXAMEN PROFESSIONNEL
POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE
PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE
SESSION 2023**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme,

VU le Code Général de la Fonction Publique, Livre III, Titre II, et notamment les articles L.325-1 à L.325-22, L.325-26 à L.325-31, L.452-35 et L.452-38,

VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux,

VU le décret n° 2010-1359 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 17-III du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

VU le décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

VU le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

VU le décret n° 2022-1200 du 31 août 2022 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

VU l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat,

VU la convention générale entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et des examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion en date du 15 novembre 2013,

VU le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hauts de France en date du 13 juin 2022,

VU l'arrêté n° CDG.22.254 du 20 septembre 2022 portant organisation d'un examen professionnel pour l'accès au grade de Technicien territorial principal de 1^{ère} classe par voie d'avancement de grade, session 2023,

VU l'arrêté n° CDG.22.291 en date du 27 octobre 2022 portant modification de l'arrêté d'organisation d'un examen professionnel d'accès au grade de Technicien principal de 1^{ère} classe par voie d'avancement de grade, session 2023,

VU l'arrêté n° CDG.23.104 en date du 9 mars 2023 fixant la liste des candidats admis à prendre part à l'examen professionnel d'accès au grade de Technicien territorial principal de 1^{ère} classe par voie d'avancement de grade, session 2023,

VU l'arrêté n° CDG.23.125 en date du 27 mars 2023 portant composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de Technicien territorial principal de 1^{ère} classe par voie d'avancement de grade, session 2023,

VU le procès-verbal du jury relatif aux admissions à l'examen professionnel pour l'accès au grade de Technicien territorial principal de 1^{ère} classe par voie d'avancement de grade en date du 16 octobre 2023,

- ARRETE -

Article 1er - La liste d'admission à l'examen professionnel pour l'accès au grade de Technicien territorial principal de 1^{ère} classe par voie d'avancement de grade, établie le **16 octobre 2023**, est arrêtée comme suit :

Voir liste ci-annexée

La liste d'admission sera exécutoire à compter de la date de transmission en Préfecture et de la publication du présent arrêté (voir cachet certifiant le caractère exécutoire de l'arrêté).

Article 2 - L'inscription sur la liste d'admission ne vaut pas recrutement.

Conformément aux dispositions du II de l'article 25 du décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 et aux dispositions transitoires prévues par le décret n° 2022-1200 du 31 août 2022, peuvent être promus Technicien principal de 1^{ère} classe, après réussite à l'examen professionnel ; par la voie d'inscription sur un tableau annuel d'avancement :

. les fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6^e échelon du grade de Technicien principal de 2^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau, au 31 décembre 2023,

. et les fonctionnaires qui justifiaient, AVANT reclassement au 1er septembre 2022, d'au moins un an dans le 5^{ème} échelon du grade de Technicien territorial principal de 2^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau, au 31 décembre 2023.

Article 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou plein contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 - La Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion et transmis à Monsieur le Préfet du Département de la Somme.

Fait à Amiens, le 16 octobre 2023

Le Président,



Claude CLIQUET
Maire d'Albert

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté.

**LISTE PAR ORDRE ALPHABETIQUE DES LAUREATS
INSCRITS SUR LA LISTE D'ADMISSION AU GRADE
DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE AG
(ARRETE EN DATE DU 16/10/2023)**

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le 16/10/2023

ID : 080-288000029-20231016-CDG_23_354-AR



**Attention : La liste d'admission sera exécutoire à compter de la date de transmission en
Préfecture et de la publication du présent arrêté
(Voir cachet certifiant le caractère exécutoire de l'arrêté)**

CIVILITE	NOM USUEL	NOM DE NAISSANCE	PRENOM	SPECIALITE
Madame	ADAM	MAILLARD	Estelle	Aménagement urbain et développement durable
Madame	ARNAUD	ARNAUD	Sandrine	Espaces verts et naturels
Monsieur	BALNY	BALNY	Sylvain	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
Madame	BARBEREAU	BARBEREAU	Fleur	Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
Monsieur	BASSEUX	BASSEUX	David	Métiers du spectacle
Monsieur	BAVENCOFFE	BAVENCOFFE	Vincent	Artisanat et métiers d'art
Monsieur	BIANCHI	BIANCHI	Benjamin	Réseaux, voirie et infrastructures
Monsieur	BOURGEOIS	BOURGEOIS	Christian	Réseaux, voirie et infrastructures
Monsieur	BOURLET	BOURLET	Benjamin	Services et intervention techniques
Madame	BRANCOURT	BRANCOURT	Cindy	Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
Madame	BROUCKE	BROUCKE	Carole	Services et intervention techniques
Monsieur	CALONNEC	CALONNEC	Ronan	Déplacements, transports
Monsieur	CARLIER	CARLIER	David	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
Monsieur	CASTEL	CASTEL	Clément	Espaces verts et naturels
Monsieur	CHARKAOUI	CHARKAOUI	Bilal	Réseaux, voirie et infrastructures
Monsieur	CHAUWIN	CHAUWIN	Philippe	Services et intervention techniques
Madame	CHOMBART	CHOMBART	Pascaline	Artisanat et métiers d'art
Monsieur	CHRISTOPHE	CHRISTOPHE	Cédric	Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
Monsieur	DEBYTTERE	DEBYTTERE	Maxime	Réseaux, voirie et infrastructures
Monsieur	DELHOMEZ	DELHOMEZ	Jean	Réseaux, voirie et infrastructures
Monsieur	DELLI	DELLI	Hamid	Réseaux, voirie et infrastructures
Monsieur	DELZENNE	DELZENNE	David	Déplacements, transports
Monsieur	DERAY	DERAY	Cédric	Réseaux, voirie et infrastructures
Monsieur	DESIOUBRY	DESIOUBRY	Rémi	Services et intervention techniques
Madame	DEWAELE	FLAMENT	Jennifer	Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
Monsieur	DUPORGE	DUPORGE	Cédric	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
Monsieur	FERRE	FERRE	Benoît	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
Monsieur	GALLOT	GALLOT	Pascal	Réseaux, voirie et infrastructures
Monsieur	GILLERON	GILLERON	Geoffrey	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
Madame	GOSTIAU	GOSTIAU	Solveig	Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
Monsieur	GUEANT	GUEANT	Sébastien	Espaces verts et naturels
Monsieur	HAMIANI	HAMIANI	Nordine	Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration

Monsieur	HANIN	HANIN	Sylvain	Services et intervention techniques
Monsieur	HUIGNARD	HUIGNARD	Boris	Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
Monsieur	JOLIVET	JOLIVET	Mathieu	Bâtiments, génie civil
Monsieur	LALOY	LALOY	Romain	Réseaux, voirie et infrastructures
Monsieur	LAMEIRE	LAMEIRE	Sullivan	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
Monsieur	LAMOTTE	LAMOTTE	Sébastien	Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
Monsieur	LASSENNE	LASSENNE	Karim	Services et intervention techniques
Monsieur	LECOEUR	LECOEUR	Jérôme	Réseaux, voirie et infrastructures
Monsieur	LEFEVRE	LEFEVRE	Brice	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
Monsieur	LEFEVRE	LEFEVRE	Hervé	Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
Monsieur	LOTTE	LOTTE	Willy	Réseaux, voirie et infrastructures
Monsieur	LUSZEZEK	LUSZEZEK	Benjamin	Réseaux, voirie et infrastructures
Monsieur	MENU	MENU	Patrick	Bâtiments, génie civil
Monsieur	MILLS	MILLS	Ruddy	Réseaux, voirie et infrastructures
Madame	MONEIN	ISABEY	Caroline	Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
Monsieur	MONNEHAY	MONNEHAY	Nicolas	Bâtiments, génie civil
Monsieur	MOREAU	MOREAU	Christophe	Réseaux, voirie et infrastructures
Monsieur	MOUCHART	MOUCHART	Florian	Réseaux, voirie et infrastructures
Monsieur	MOUSSY	MOUSSY	Simon	Réseaux, voirie et infrastructures
Monsieur	MUZATON	MUZATON	Raphaël	Aménagement urbain et développement durable
Monsieur	PHAM VAN	PHAM VAN	Georges	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
Monsieur	POISSON	POISSON	Pascal	Réseaux, voirie et infrastructures
Monsieur	TALL	TALL	Abou	Bâtiments, génie civil
Madame	THOMAS	THOMAS	Amandine	Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
Monsieur	TURCAS	TURCAS	David	Réseaux, voirie et infrastructures
Madame	WUILPART	WUILPART	Jennifer	Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration

Liste arrêtée à 58 inscrits.

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le 16/10/2023

ID : 080-288000029-20231016-CDG_23_354-AR

